

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Ile-de-France

Entretien avec Pascal Chassaing
« L'horodatage est une loterie
inadmissible pour des officiers publics »
Propos recueillis
par Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 5

■ Arbitrage / Modes alternatifs de règlement des litiges

Joël Gautier

**Le renforcement des modes de
règlement amiables des litiges civils
après la loi de modernisation de la
justice du XXI^e siècle : évolution forte
ou arlésienne ?**

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Régimes matrimoniaux

Marcie Morin et Paul-Ludovic Niel

**Une nouvelle interprétation
par la Cour de cassation des articles
220, alinéa 3, et 1415 du Code civil
(Cass. 1^{er} civ., 5 oct. 2016)**

Page 15

■ Droit du sport

Emmanuel Tessier

**La responsabilité objective des clubs
du fait de leurs supporters peut
légitimement entraîner
la suspension du stade
(CAA Marseille, 6^e ch., 17 oct. 2016)**

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny
Trop petite (II)

ACTUALITÉ Ile-de-France



« L'horodatage est une loterie inadmissible pour des officiers publics » ^{122W7}

Entretien avec Pascal CHASSAING, notaire à Paris

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

En août 2015, la loi *Macron* entrain en vigueur, ouvrant la profession à l'installation libre de notaires diplômés. Celle-ci vient d'être précisée par les textes d'application de la réforme. La profession devra accueillir un millier de nouveaux offices et 1 600 notaires dans les deux ans. Le 16 novembre dernier, la Chancellerie a ouvert les inscriptions des candidatures à l'installation en insistant sur la possibilité pour les offices existants de déposer également leur candidature. Certaines zones sont plus demandées que d'autres. Sans surprise, comme certaines autres zones, la zone de Paris, particulièrement convoitée, a été saturée de demandes (25 fois plus que d'offices disponibles). Beaucoup d'incertitudes demeurent sur les modalités précises de l'installation de ces nouveaux offices. Ni le calendrier des nominations ni le profil des nouveaux arrivants n'est encore connu. Malgré ce flou, la Chambre interdépartementale des notaires de Paris se prépare à ces nouvelles arrivées. S'il continue de dénoncer la réforme, et particulièrement le système de l'horodatage choisi pour sa mise en œuvre, Pascal Chassaing, président de la Chambre, travaille avec son équipe pour accueillir les nouveaux arrivants.

Les Petites Affiches – Comment les nouveaux notaires vont-ils être répartis ?

Pascal Chassaing – Nous ne le savons pas encore précisément. Première novation dans ces installations, la cartographie est indépendante des découpages traditionnels, qui respectaient le ressort des cours d'appel et des départements. Nous savons que la zone de Paris centre qui s'étend de Saint-Germain-en-Laye (78) jusqu'à

Chelles (77) doit accueillir 96 offices et 169 notaires. Notre chambre n'est pas la seule concernée par ces arrivées : la zone recouvre également les Hauts-de-Seine, une partie des Yvelines et de la Seine-et-Marne. D'autres zones, au Nord et à l'Est, impactent également notre Compagnie pour un grand nombre d'installations : Roissy, Créteil, Orly, Marne-la-Vallée.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34